YERRES

Service Juridique
N° Tél : 01 69 49 77 00
N/ Réf : NDA/CB

DECISION N°2000/76

OBJET : Signature d'un marché négocié relatif à l'entretien des bouches et poteaux d'incendie avec la société Lyonnaise des Eaux

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU le Code des marchés Publics et notamment ses articles 104 I alinéa 10, 308 et 273,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 25 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence adressé pour insertion au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics le 7 janvier 2000 et publié dans le bulletin n° 9B, édition "Fournitures et services", du 18 janvier 2000,

CONSIDERANT que la date d'engagement de la consultation était fixée au 31 janvier 2000

CONSIDERANT que 3 entreprises ont été consultées et qu'une seule a remis une offre,

CONSIDERANT que la proposition de la société Lyonnaise des Eaux est conforme aux prescriptions du marché,

DECIDE

DE SIGNER le marché relatif à l'entretien des bouches et poteaux d'incendie avec la société Lyonnaise des Eaux, 51 Avenue de Sénart 91230 MONTGERON,

DIT que le montant des prestations de contrôle annuel des bouches et poteaux d'incendie s'élève à 83.696,40 Francs T.T.C.

DIT que les prestations d'entretien courant seront réglées par application de prix unitaires aux quantités réellement commandées et exécutées.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la Commune, exercice 2000, sous fonction 113, article 611.

Fait à Yerres, le 28 mars 2000

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 203

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN